

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Séance du 07 Mars 2024 – 18 heures 00*

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie MORICE, Vice-Présidente

Administrateurs en exercice : 16

Nombre de présents : 11

N° 7

Objet : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL – CCAS ANNEE 2024

Présents

Mme MORICE – M BOIVIN – Mme DUHART – Mme CHAUFFARD  
Mme DEBARBIEUX – Mme DELQUE – Mme ALBISTUR  
Mme BIDART-LABROUSSE – M ALVAREZ  
Mme TINAUD-NOUVIAN - Mme FOURNIER-DULAC

Pouvoirs

M IRIGOYEN à Mme MORICE  
Mme GONZALO à Mme CHAUFFARD  
Mme ZUGARRAMURDI à Mme BIDART-LABROUSSE  
M BIVES-TOURON à M ALVAREZ

Absents excusés

Mme LEDESMA

Absents

***Le procès verbal de la dernière séance est lu et approuvé sans observation***

## N° 7 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL – CCAS ANNEE 2024

Madame Nathalie MORICE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Jean-de-Luz, expose,

Dans le cadre de la ligne budgétaire inscrite au budget primitif 2024 du C.C.A.S (65.000,00 €) et suite aux propositions de la commission municipale « Action sociale, famille, personnes âgées et lutte contre les discriminations » réunie le jeudi 15 février 2024 à 18 heures, il convient d'examiner les demandes de subventions présentées par les associations et organismes à caractère social.

Il est proposé au conseil d'administration :

- de voter les subventions 2024 aux associations et organismes à caractère social en s'appuyant sur les propositions de la commission municipale « Action sociale, famille, personnes âgées et lutte contre les discriminations » du jeudi 15 février 2024 jointes en annexe.

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- après en avoir délibéré
- **adopte à l'unanimité** des votants ces propositions étant ici précisé que les administrateurs suivants ne prennent pas part au vote pour les subventions aux associations concernées mentionnées ci-après :
- Madame Geneviève DELQUE pour l'Association « EVAH »
- Madame Marie-Noëlle ALBISTUR pour l'Association « les Restaurants du Cœur 64 »
- Madame BIDART-LABROUSSE Anne-Marie pour l'Association « Denen Etxea »
- Madame FOURNIER-DULAC Myriam pour l'Association Valentin Haüy
- Monsieur ALVAREZ Stéphane pour l'Association « Croix Rouge Française »
- Monsieur BIVES-TOURON pour l'Association « Secours Catholique »

Les subventions 2024 votées se répartissent donc ainsi pour 59.150,00 €.

### PAUVRETE/PRECARITE

- Banque Alimentaire Bayonne Pays Basque	1.000,00 €
- Croix Rouge Française	3.700,00 €
- Denen Etxea	1.900,00 €
- GADJE Voyageurs	4.800,00 €
- Kanttu Goxoa (Point Accueil Jour)	10.000,00 €
- Les PEP 64	0 €
- Les Restaurants du Cœur 64	2.100,00 €
- Secours Catholique	2.650,00 €

### HANDICAP/SANTE

- AEEM – Association Enseignement aux Enfants Malades	150,00 €
- AFSEP – Association Française des sclérosés en Plaques	0 €
- AJAHM – Association Jeunes Adultes Handicapés Moteurs	0 €
- Alliance 64 – Accompagnement personnes malades et/ou en fin de vie	200,00 €
- Association Fraternelle des Aveugles	200,00 €
- Amicale des Donneurs de Sang	0 €
- EVAH – Espace de Vie pour Adultes Handicapés	1.500,00 €
- France Alzheimer	500,00 €
- GEM Phoenix	5.000,00 €
- Handiplage	300,00 €
- La Maison Goxa Leku – Accompagnement personnes en soins oncologiques	1.500,00 €
- AVH – Association Valentin Haüy	1.000,00 €

**PREVENTION/ANIMATION**

- ACJBP – Contrôle Judiciaire du Pays Basque	
○ ↻ Service Aide aux Victimes	250,00 €
○ ↻ Service Point Rencontre	250,00 €
- AGIR abcd Aquitaine – Intervenants Retraités	300,00 €
- Blouses Roses Pays Basque	250,00 €
- CIDFF 64 – Centre d’Information sur les Droits des Femmes et des Familles	1.500,00 €
- Clowns Stéthoscope	0 €
- ELKARTASUNA LARRUN (Aide aux Réfugiés et/ou Migrants)	1.200,00 €
- Espace Famille Médiation Pays Basque	300,00 €
- HARRERA – Aider les Prisonniers et Exilés Basques dans leur Démarches	200,00 €
- IZAN – Agir contre l’inceste	0 €
- La Cimade – Aide aux migrants	500,00 €
- Les Bascos Euskal (actions en faveur des lesbiennes, gay, bi et trans)	200,00 €
- SAGARDIAN EVC – Ecoute Violences Conjugales	17.000,00 €
-	(dont 7.000,00 € en spécifique)
- Saint-Jean-de-Luz/Ciboure Accueils	200,00 €
- VMEH – Visiteurs des Malades dans les Etablissements hospitaliers	0 €
- Nesk à Paillettes	500,00 €

Les montants versés seront prélevés sur le compte 65748.420 ouvert au budget du CCAS pour l'exercice 2024.

La Vice-Présidente du CCAS

Nathalie MORICE

